



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Conseil du 24/02/2014

Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 24 février 2014

Ce lundi 24 février 2014, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Nouveau règlement pour le Carré et Charte de la vie nocturne
- L'Enseignement de la Ville de Liège encore en progrès
- Economies d'énergie
- Nouveau règlement relatif aux funérailles et sépultures

Nouveau règlement pour le Carré et Charte de la vie nocturne



La Ville a constaté avec les exploitants Horeca, les commerçants, les riverains et les clients une dégradation de l'ambiance et des conditions de sécurité nécessaires à une fête réussie dans le Carré.

Suite aux faits qui ont eu lieu au mois de juillet 2013 et sur base du constat dressé par les services de l'Administration, le Bourgmestre et le Collège ont souhaité rencontrer les acteurs concernés.

Ces concertations ont abouti à :

- une fédération des exploitants de cafés (asbl Horecarré, qui regroupe désormais 25 des 50 cafés du périmètre)
- l'élaboration d'une Charte de la Vie nocturne
- l'élaboration d'un nouveau modèle de gestion du Carré (dont nouveau règlement de police)
- la relance d'une asbl des commerces de jour et riverains, l'asbl Le Carré
- l'organisation d'une fête « de quartier » le jeudi 3 avril prochain (entrée en vigueur du règlement)
- l'organisation d'une animation de prévention Réduction des risques liés à l'alcool et la drogue

Contextualisation de la situation au travers des chiffres de criminalité:

Les faits dans le Carré représentent plus de 6% de la criminalité globale.

Si l'on compare la catégorie «coups et blessures dans le Carré» à l'ensemble de la catégorie, celle-ci en représente 10,50 %!

De plus, deux types de faits sont en augmentation:

- coups et blessures volontaires + 21,4 %

- vols avec violence + 6,08 %

Les faits se produisent généralement de nuit, et près de 50 % ont lieu entre 4h et 9h du matin. Ces interventions mobilisent encore 45 % des interventions policières du PA Carré.

Analyse des nuits des jeudis, vendredis, samedis :

Les interventions policières concernent principalement :

- troubles à l'ordre public
- bagarres et coups
- vols et agressions
- rébellions et outrages

Une étude spécifique sur les 5 principaux faits (coups et blessures volontaires, vols avec violence, à la tire ou simple, et ivresse publique) montre que 60 % des faits ont lieu les nuits des jeudis, vendredis et samedis, et représentent 8 faits par 24 heures. Le reste de la semaine, les chiffres retombent à 1,88 faits par 24 heures.

En matière de coups et blessures, la Police est présente dans 151 des 203 faits constatés en 2013. 72 % des auteurs sont interceptés. 63 % des victimes doivent aller à l'hôpital et 36,4 % ont une incapacité de travail.

Des armes ou des verres sont utilisés dans 31 % des cas. L'utilisation de verres ou de bouteilles est constatée dans près de 20 % des cas.

Coût du PA Carré :

Les moyens consentis sont importants et à titre exemplatif, pour l'année 2012, représentaient 15.000 heures de prestations – 10 ETP – et un peu plus de 400.000 €.

Proposition de réaction du Collège :

Sur base de l'analyse policière, des chiffres spécifiques et des réunions avec les cafetiers, il est proposé

- d'adopter un règlement de police :
 - ⇒ Interdisant l'usage de verres/bouteilles en verre et de canettes d'alcool en rue
 - ⇒ Contenants en matière semi-rigide pour la consommation à l'extérieur des cafés, les restaurants n'étant pas concernés par cette mesure.

Le règlement doit être limité dans le temps et dans l'espace

⇒ du jeudi 20h au vendredi 9h

⇒ du vendredi 18h au samedi 9h

⇒ du samedi 18h au dimanche 9h (+ veille de jours fériés).

- Interdiction spécifique imposée aux commerces de nuit (interdiction de vente d'alcool aux heures mentionnées dans le règlement)
 - ce qui permettra aux forces de l'ordre d'orienter davantage leurs interventions sur le respect des réglementations (alcool sur la Voie publique, Respect 16, ...)
- Occupation de la voie publique (problématique de l'intervention urgente pompiers/secours médicaux): seule l'installation de mange-debout peut être autorisée.
- de formaliser une Charte de la Vie nocturne:
 - ⇒ 5 axes : la sécurité, la propreté, la prévention, la dynamique commerciale et la communication
 - ⇒ Labellisation des cafés partenaires : 25
 - ⇒ Elaboration d'un Quality Label pour le Carré (promotion de la santé et prévention)
- de mettre en place un modèle de gestion global et intégré du Carré.



L'Enseignement de la Ville de Liège encore en progrès

Le pouvoir organisateur (PO) de la Ville de Liège compte 76 écoles ou établissements scolaires y compris le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et les cinq catégories de la Haute-Ecole, cela sans tenir compte des

multiples implantations supplémentaires. Il gère également un Centre de Promotion de la Santé à l'École (PSE) et quatre Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS).

Les chiffres de population arrêtés au 15 janvier 2014 confirment la tendance à la hausse, constante depuis 2009. Aux 8 % de progression globale enregistrés ces 5 dernières années, s'ajoute une augmentation de 2.1%, portant à cette date la population totale des écoles de la Ville à 28.189 élèves et étudiants.

L'enseignement fondamental a connu une progression de 181 élèves et compte désormais 10.426 élèves. Dans l'enseignement fondamental, l'école qui a le plus progressé entre 2013 et 2014 est l'école des Rivageois avec une hausse de 40 élèves.

Si l'enseignement secondaire de plein exercice reste stable, l'enseignement de promotion sociale a connu une hausse de 3.4%. Dans l'enseignement secondaire, la meilleure progression revient à l'école de d'Hôtellerie et de Tourisme (EHT), soit plus 8%. La plus grande école reste l'Athénée Léonie de Waha.

Quant à l'enseignement supérieur de plein exercice, qui a déjà, au cours des 5 années précédentes vu sa population grossir de 1000 étudiants, il progresse encore de 4% supplémentaires. A la Haute Ecole (HEL), toutes les catégories progressent.

L'École de Promotion sociale qui a le plus progressé est l'École des Arts et Métiers (EAM) et l'Institut de Formation Continuée (IFC) compte le plus d'étudiants, soit 2.621.

N'oublions pas que la Ville de Liège est le seul pouvoir organisateur en Communauté française à proposer les 8 types d'enseignement spécialisé, dont le nombre d'élèves est également en hausse de 31 élèves.

Au niveau des cours philosophiques, la Ville de Liège organise les six cours reconnus par la Communauté française : morale non confessionnelle, religions catholique, islamique, israélite, orthodoxe et protestante. Ces cours sont organisés dès lors que les parents en font la demande. Actuellement, toutes les écoles organisent au moins 3 cours. L'école du Laveu organise même les 6 cours. Le cours de morale non confessionnelle reste le plus suivi.



Economies d'énergie

Les dossiers présentés ce lundi par le Collège concernent tant l'espace public que les bâtiments de la Ville et répondent tous à deux objectifs prioritaires: réaliser de substantielles économies d'énergie tout en revalorisant la qualité de notre cadre de vie.

[1/ Les espaces publics](#)

[Une grande opération d'économie et de revalorisation pour l'éclairage public liégeois](#)

La Ville de Liège s'est associée au marché du gestionnaire de réseau Tecteo-Resa, concernant les travaux de remplacement de luminaires de fortes puissances qui s'inscrivent dans le cadre du plan O.S.P (Obligation du Service public). Ce partenariat répondant au prescrit des marchés «in house» développés par les gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie, concernera le remplacement de l'éclairage de trois axes de liaisons importants du territoire liégeois.

Il s'agit ainsi de la rue Winston Churchill (Bressoux/Jupille), de la rue de Tilff (Angleur) et de la Chaussée de Tongres (Rocourt). En tout, 261 luminaires sont concernés par cette opération qui consiste à remplacer ces points lumineux fonctionnant au sodium à haute pression par des luminaires aux iodures métalliques.

Derrière cette opération, au vocable très technique, réside l'opportunité de réduire de près de 2/3 la consommation en kWh annuelle sur ces 3 sites. Selon l'évaluation, celle-ci passera en effet de 360.533,58 kWh/an à 130.191,34 kWh/an. Grâce à cette économie, l'investissement de 71.978 € consenti par la Ville pourra être amorti en à peine 2 ans et demi.

[Quand économie rime avec amélioration de la qualité de vie](#)

Les conséquentes économies d'énergie réalisées par cette opération ne sont pas les seuls avantages que nos concitoyens retireront de l'installation de ces nouveaux luminaires. Le nouvel éclairage offre en effet une lumière nettement plus blanche qui, grâce à sa qualité proche de la lumière du jour, rend bien meilleure la perception des reliefs. Cette luminosité naturelle augmente bien sûr la sécurité mais aussi la convivialité et l'attractivité des quartiers ainsi éclairés.

Par ailleurs, une option « dimming » spécifique à la Ville de Liège a également été élaborée avec Tecteo. Elle permettrait de réaliser des économies d'énergie supplémentaires sans altérer en rien le sentiment de sécurité de nos

concitoyens. L'excellent rendu de couleur, grâce à la qualité de «l'absorption» de la luminosité, permettrait de les faire fonctionner à 70% de leur rendement normal durant les tranches horaires de 22h à 5h du matin.

Dès le printemps, les premiers résultats

Ce projet n'est pas le premier du genre à Liège. En effet, si la réalisation de ces nouveaux aménagements d'éclairage public est prévue pour le courant de cette année, nous en verrons déjà les effets au printemps sur d'autres voiries. La rue du Val Benoît (Angleur/Guillemins), la rue Vaudrée (Angleur), la rue Emile Verhaeren (Angleur), la rue Emile Vandervelde (Sainte-Marguerite), la chaussée de Gaulle (Glain), la rue Branche Planchard (Glain) et la place des Marronniers (Glain) bénéficieront bientôt du même «relighting» économique, sécurisant et qualitatif.

2/ Les bâtiments publics

Un budget de 800.000€ pour le remplacement des châssis dans 5 écoles

5 dossiers de remplacement de châssis dans les bâtiments scolaire sont soumis au Conseil. Le montant total de ces dossiers atteint 800.000 €. Il s'agit de remplacer les châssis vétustes en bois par des châssis en aluminium.

Cette opération s'inscrit dans le vaste plan de remplacement de châssis, initié par la Ville. Ainsi, depuis 2008, c'est plus de 11,8 millions € qui ont été investis dans le but de réaliser de substantielles économies d'énergie et de réduire l'impact environnemental du chauffage de nos bâtiments publics. En 5 ans, 13.500 m² de châssis ont été rénovés et les rejets en CO₂ réduits de 681 tonnes.

Les cinq dossiers présentés lors du Conseil, représentent à eux seuls une superficie de châssis de 1.350m² et le bénéfice escompté en termes de rejet de CO₂ est estimé à 60 tonnes/an.

Concernant les bâtiments scolaires, la démarche est d'autant plus importante qu'elle impactera directement le confort des occupants. La taille, généralement grande, des fenêtres de nos écoles intervient également dans la volonté d'apporter des solutions performantes tant en matière de confort, d'isolation, d'économies d'énergie que de préservation de l'environnement.

Les établissements scolaires concernés sont:

- L'École secondaire du Condroz (I.C.T.I.A.) à Angleur
- L'École communale de Chênée Tiers, située rue Fraîche à Chênée
- L'École fondamentale de Grivegnée-centre (rue de la Haminde)
- L'École fondamentale de Grivegnée-Péville (avenue de Péville)
- Le Groupe scolaire des Rivageois (Fragnée).



Nouveau règlement relatif aux funérailles et sépultures

Le Conseil communal devrait adopter ce soir, le nouveau règlement de Police et d'administration relatif aux funérailles et sépultures.

Il s'agit essentiellement d'une simplification et d'un toilettage du texte afin de l'adapter au décret wallon mais, surtout, aux réalités de terrain.

Ainsi les dispositions techniques font désormais l'objet d'un arrêté du Collège ce qui simplifiera l'application.

Ce texte comprend toutefois 2 modifications importantes :

- 1) L'organisation du nouveau cimetière paysager de Robermont et la création de cavurnes.
- 2) La limitation des enterrements dans nos cimetières aux liégeois avec évidemment quelques exceptions.

Nouveau cimetière paysager :

Ce cimetière répond en fait à une évolution des mœurs en matière d'inhumation. En effet, le nombre de crémations augmente et le nombre de dispersions diminue. Les personnes, les familles sont de plus en plus nombreuses à souhaiter que les cendres soient inhumées.

Ce nouveau cimetière a donc été conçu pour répondre à cette demande, avec un nouveau mode de sépultures: les cavurnes (caveau pour 4 urnes) avec des potelets

nominatifs fournis et fabriqués par la Ville afin de conserver l'esthétique du lieu.

Limitation des inhumations aux liégeois :

Dorénavant seules les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Liège pourront être inhumées dans nos cimetières.

Quelques exceptions :

- Les personnes ayant séjourné au moins 20 ans sur le territoire de la Ville de Liège ou les ayants droits de concession.
- les personnes qui décèdent dans les 5 ans de leur déménagement pour répondre à la problématique des citoyens qui doivent être placés en fin de vie.

Par ailleurs :

On peut également noter que dorénavant, et contrairement à ce qui est prescrit dans le décret wallon, les familles pourront assister à l'inhumation des défunts.

L'utilisation du caveau d'attente est maintenant réglementée, de même que les exhumations (plus de 10 demandes par semaines)

De manière plus anecdotique, l'eau des cimetières ne pourra désormais être utilisée que pour l'entretien des tombes et l'arrosage des plantes.

